

INDIVIDUAL CONSULTANT PROCUREMENT NOTICE
**Consultant local chargé de réaliser une évaluation à mi-parcours du Projet « Planification
Développement Secteur Privé et Emploi 2015 – 2019 »**

Pays : Madagascar

Description : Recrutement d'un consultant local chargé de réaliser l'évaluation à mi-parcours

Titre du Projet : « Planification Développement Secteur Privé et Emploi »

Durée de la mission : 30 jours ouvrables incluant les déplacements sur le terrain et la rédaction de rapports

1. HISTORIQUE ET CONTEXTE

1) *Contexte socio-économique*

A cheval entre l'Océan Indien et l'Afrique, Madagascar est l'un des plus grands pays insulaires au monde, avec une superficie de 587 540 Km². La population de la Grande Île est estimée à plus de 23 millions selon les projections démographiques de l'INSTAT en 2014. La population urbaine est estimée à 30% de la totalité de la population.

Madagascar est classé parmi les pays le plus pauvre du monde, il occupe la 154^{ème} place sur 188 pays du Rapport sur le développement humain 2015 des Nations Unies, avec un IDH de 0,510, et n'a pas atteint les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) à l'échéance de 2015, en particulier ceux relatifs à l'élimination de l'extrême pauvreté.

Madagascar est aussi très vulnérable aux catastrophes naturelles (cyclones, épisodes de sécheresse et inondations), surtout en milieu rural. En effet, la faiblesse du revenu de sa population rurale s'accompagne souvent d'une malnutrition et d'une insécurité alimentaire chronique qui sont aggravées par la dégradation de l'environnement et l'insécurité généralisée. On estime qu'un quart de la population, soit cinq millions de personnes, vit actuellement dans des zones fortement exposées aux catastrophes naturelles.

Le niveau élevé de la pauvreté à Madagascar mérite une attention particulière dans le contexte global de recul de la pauvreté en Afrique ces dernières années (rapports du PNUD sur les OMD et de la Banque Mondiale sur la pauvreté). De fait, la pauvreté se généralise à Madagascar, où elle affecte plus des trois quarts de la population rurale représentant 80% de la population totale.

Selon les données de l'enquête sur les OMD 2012-13, réalisée par l'Institut national de la statistique (INSTAT) avec l'appui des PTFs, 71,5 % de la population vit dans la pauvreté, en dégradation par rapport à 1993 (70 %) et 2001 (69,6 %). Alors que 55 % de la population vit dans l'extrême pauvreté, plus d'un tiers des malgaches vit dans une situation d'insécurité alimentaire. Madagascar connaît des inégalités sociales, économiques et régionales marquées qui représentent une menace pour la cohésion nationale et la

stabilité. Neuf régions sur 22 ont des taux de pauvreté supérieurs à 80% et les régions les plus gravement touchées sont Androy, Atsimo-Atsinanana et Atsimo Andrefana avec des taux de pauvreté estimés respectivement à 97, 93% et 80%.

En termes de groupes socio-économiques, le taux de pauvreté est plus élevé chez les agriculteurs (entre 79 % et 86 % des ménages selon la taille de leur exploitation), suivis des travailleurs indépendants (43 %). Madagascar enregistre un taux de sous-emploi très élevé, avec une généralisation des emplois inadéquats (bas salaires, contrats précaires, sous-emploi des qualifications) qui touchent plus de 80 % des travailleurs, notamment les femmes en milieu rural et les jeunes. Les ruraux qui travaillent généralement dans le secteur agricole possèdent moins de terre pour pouvoir développer leurs activités et n'ont pas accès aux technologies et aux intrants modernes, impactant sur la productivité agricole, le niveau de revenu et la sécurité alimentaire des paysans.

Sur le plan économique, l'économie malgache se relève progressivement et les perspectives à moyen termes sont encourageantes. La croissance du PIB devrait atteindre 4,1 % en 2016, dépassant ainsi le taux moyen de 2,6 % enregistré ces cinq dernières années. En 2016, l'activité économique a été tirée par l'expansion du secteur tertiaire, des activités de travaux publics et la reprise du secteur primaire, aidé par des conditions climatiques favorables et la hausse des prix de la vanille. La maîtrise de l'inflation et l'amélioration du solde extérieur, grâce à un afflux d'investissements directs plus élevé, ont par ailleurs conforté la stabilité macroéconomique.

Par ailleurs, Madagascar a surtout bénéficié d'un environnement favorable, marqué notamment par la conclusion en juillet 2016 avec le FMI d'un programme de la Facilité élargie de crédit (FEC) pour la période 2017-2019, ainsi que l'organisation avec succès de la Conférence des bailleurs et des investisseurs (CBI) organisée par le gouvernement malgache à Paris en décembre 2016, avec l'appui de la Banque africaine de développement, du Groupe de la Banque mondiale, et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), et qui a été couronnée par des annonces d'engagements de 6,4 milliards de dollars pour appuyer les projets de développement à moyen terme (de 2017 à 2020) du pays. S'ajoute à cela une enveloppe de 3,3 milliards de dollars d'investissements annoncée par le secteur privé.

En matière de climat des affaires, le pays reste à la traîne dans le classement Doing Business 2017 de la Banque Mondiale, en se situant à la 167^{ème} place sur 190 pays classés. Le gouvernement s'est fixé comme objectif d'améliorer sa performance en identifiant une série de réformes à adopter au cours des 18 prochains mois.

L'avènement des nouveaux défis de développement à travers les Objectifs de Développement Durable (ODD) marquent ainsi une étape importante et une nouvelle ère en matière de lutte contre la pauvreté et des inégalités dans le pays. Dans son rôle d'appui aux gouvernements, le PNUD continuera à mettre à profit, d'une part sa vaste expérience en matière de programmation pour aider Madagascar dans le processus d'appropriation et de prise en compte des ODD dans ses stratégies et politiques de développement ; et d'autre part mettra à disposition son savoir-faire stratégique des Nations Unies en matière de développement durable et de gouvernance à tous les stades de mise en œuvre en vue de la réalisation des ODD.

Le gouvernement de Madagascar a fait de la « lutte contre la pauvreté grâce à une croissance inclusive » son objectif principal et a élaboré une stratégie centrée sur trois piliers : l'amélioration de la gouvernance, la promotion de la relance économique, et élargissement de l'accès aux services sociaux de base. Cette stratégie a été définie dans le Programme Général de l'Etat (PGE) et traduite dans un Programme National de Développement 2015-2019 (PND), assorti d'un Plan de Mise en Œuvre (PMO).

Par ailleurs, la sécheresse déclenchée par le phénomène El Nino depuis 2015 a créé une situation de précarité sans précédent dans le grand sud de Madagascar, touchant notamment Sept Districts des Régions Atsimo Andrefana, Anosy et Androy, considérés comme les plus pauvres de la grande île. Ce phénomène est aggravé par des effets conjugués et récurrents qui se sont soldés par un déclin socio-économique sans précédent, une détérioration des services sociaux de base et une aggravation de la vulnérabilité des ménages face aux crises parmi lesquelles la récurrence d'épisodes de sécheresse et autres aléas naturels, la démographie galopante, la dégradation de l'environnement, l'exploitation déséquilibrée des ressources naturelles (eau, sol), les mauvaises pratiques agricoles, le déséquilibre dans la répartition des activités économiques, l'enclavement historique, les facteurs socioculturels, ... Les résultats des évaluations conduites dans le Sud en octobre 2016 ont conclu que 850 000 personnes dont 50% des femmes, se trouvaient dans une situation d'insécurité alimentaire.

Face à cette situation, des engagements ont été pris par le Gouvernement pour contribuer au développement durable et soutenu du Grand sud de Madagascar, et un plan de réponse stratégique humanitaire, le Plan de relèvement et de Résilience-PRR, a été élaboré avec la participation du Gouvernement et l'Equipe humanitaire du Pays pour apporter des réponses.

2) Justification du Projet Planification de Développement Secteur Privée et Emploi - PDSPE

Dans ce contexte national marqué par un niveau de pauvreté et d'extrême pauvreté important surtout en milieu rural entretenu par, et entretenant l'évènement de crises cycliques répétitifs, le projet PDSPE, dont la mise en œuvre est prévue de janvier 2015 à décembre 2019, vise à développer une dynamique économique avec une transformation structurelle favorable au renforcement des capacités productives durables et à la promotion des opportunités de création d'emplois et de revenus en faveur des populations vulnérables, particulièrement les femmes et les jeunes. Au niveau stratégique, le projet contribuera au renforcement des outils et mécanismes de planification, de coordination et de suivi-évaluation facilitant à la fois l'atteinte des OMD/ODD et une aide au développement plus efficace.

Le projet s'inscrit dans le cadre stratégique du Plan National de Développement du gouvernement de Madagascar, en particulier l'Axe 2 et 3, qui sont respectivement la « préservation de la stabilité macroéconomique et appui au développement » et « la croissance inclusive et ancrage territorial du développement ». Il s'inscrit également dans le cadre de l'assistance pour le développement du Système des Nations Unies et contribue à la réalisation de l'effet 1 de l'UNDAF : « Les populations vulnérables, dans les zones d'intervention, accèdent aux opportunités de revenus et d'emplois, améliorent leurs capacités de résilience, et contribuent à une croissance inclusive et équitable pour un développement durable ».

Concernant la crise causée par le phénomène El Nino dans le Sud de Madagascar, le PNUD envisage d'apporter sa contribution à travers le Projet PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT, SECTEUR PRIVE ET EMPLOI - PDSPE. En effet, le PNUD accompagne les efforts du gouvernement pour la redynamisation du tissu économique, le renforcement de l'accès des populations en particulier les groupes vulnérables, aux opportunités et activités génératrices de revenus et d'emplois, ciblant notamment les

femmes, et les jeunes dans les 4 district de la région d'Androy à savoir Bekily, Beloha, Tsihombe et Ambovombe.

Depuis 2015, l'approche communautaire Intégrée a été expérimentée et mise en œuvre, et des structures intermédiaires d'appui au secteur privé telles que la chambre de commerce et de l'industrie, centre d'arbitrage et de médiation, associations professionnelles, ont été renforcées. Les appuis techniques et financiers du PNUD ont permis la mise en place d'outils de gestion/prise de décision au niveau macro (mécanismes de coordination de la coopération au développement, production et analyse des informations sur la coopération, la pauvreté, les OMD et l'emploi).

3) Stratégie du Projet

- Approche multidimensionnelle et multi-acteur concentrée dans l'espace, dans le temps et sur les mêmes cibles pour avoir des impacts conséquents sur les moyens de subsistance : Mise en œuvre du Mécanisme de Développement Communautaire Intégré, permettant à différents partenaires (autres agences du SNU, ONG, ...) de mettre en synergie leurs interventions, dans tous les domaines et secteurs clés importants dans le cadre du développement (foncier, financement, commercialisation...). Ce Mécanisme intervient au niveau régional (Coordination du Développement Régionale, SRISE) et au niveau local (gouvernance, foncier, financement, fiscalité,)
- Approche participative et inclusive : mise en place des relais, structures et mécanismes nationaux de développement par le renforcement des capacités des agents nationaux, régionaux et locaux de développement, pour une appropriation pérenne et effective des activités de développement (CCD, CLD, CLAP).
- Approche communautaire : opérationnalisation de l'approche communautaire Cash For Work ou cash for training, dans le cadre d'une inclusion financière et d'une création d'opportunités d'emplois, auprès des populations vulnérables.
- Facteurs de la durabilité : Accès au marché/IMD – Accès financement – Capacitation locale
- Projet en phase avec les ODD/OMD.
- Emphase sur les jeunes et les femmes comme cibles principales

4) Zones d'interventions

Le Programme PDSPE a hérité de la circonscription géographique d'intervention des anciens projet/programme (Moyens de Subsistance Durable et Lutte Contre La pauvreté - MSDLCP, Participation Accrue de Femmes- PAF,) du PNUD à Madagascar, à savoir cinq régions (Analamanga, Menabe, Atsimo Andrefana, Atsimo Atsinanana et l'Androy). Ces interventions se concentrent plus précisément au niveau de 9 communes bien définies. La commune rurale de Mahitsy pour Analamanga, les communes de St Augustin et Milenaka pour Atsimo Andrefana, les communes de Farafangana, Vohilengo, Tangaionny pour Atsimo Atsinanana, la commune de Bemanonga pour Menabe et les commune d'Antaritarika et Marolinta pour l'Androy.

4.1. Le programme Moyens de Subsistance Durable et Lutte Contre La pauvreté - MSDLCP

Le Programme Moyens de Subsistance Durables et Lutte contre la Pauvreté – MSDLCP, vise à promouvoir une dynamique de développement local autoentretenu et de développer des secteurs clés de promotion des moyens de subsistance durables, à savoir l’alphabétisation fonctionnelle et la formation professionnelle, la finance inclusive, l’emploi et l’entrepreneuriat, l’eau. Le Programme s’inscrit dans la contribution du PNUD dans la lutte contre la pauvreté, et est mis en œuvre dans les Régions Analamanga, Androy et Atsimo Andrefana. Le contexte de mise en œuvre a été caractérisé par la situation politique qui a entre autres fragilisé les moyens de subsistance de la population, dégradé le climat des affaires et renforcé la précarisation de l’emploi. Le projet est clôturé en Avril 2014.

4.2 Le Projet Participation Accrue de Femmes- PAF

Le projet « Participation accrue des femmes aux décisions communautaires à travers l’amélioration de l’exercice de leurs droits civils et économiques » (PAF) a été mis en œuvre dans les districts de Manakara, Mananjary et Farafangana, des régions Vatovavy-Fitovinany et Atsimo-Atsinanana pour répondre à des problématiques de développement liées au non-respect des droits de la femme, à la précarité économique des femmes et à une faible prise en compte des priorités des femmes dans les instances de prise de décision communautaires. Si l’objectif principal du projet est la création des conditions favorables à l’amélioration des droits civils et économiques des femmes, ses objectifs spécifiques ont été de renforcer les connaissances des membres des associations en techniques de mobilisation communautaires pour les droits des femmes, de renforcer la capacité économique des membres de ces associations et organisations de femmes à améliorer leur capacité à développer des activités génératrices de revenus, d’améliorer la participation des membres des associations et groupements des femmes dans la gestion des différends et la prise de décision au niveau communautaire. Le projet est clôturé en Juillet 2013.

Pour le nouveau cycle de programmation 2017 – 2019, le PNUD, à travers le PDSPE, et les autres initiatives d’appui aux moyens de subsistance durables, va accompagner dans une approche intégrée certaines initiatives gouvernementales, particulièrement la mise en œuvre le Plan de relèvement et de résilience pour les districts les plus affectés par la sécheresse déclenchée par El Nino dans le Grand Sud de Madagascar, visant la création d’emplois et de revenus en faveur des populations vulnérables notamment les femmes qui sont les plus discriminées

Ces initiatives sont définies dans le Plan de Résilience et de Relèvement – le PRR qui a été élaboré à la demande du Gouvernement Malagasy, en partenariat avec les différents partenaires de développement, pour apporter des réponses à la crise humanitaire et économique aggravée par la sécheresse due au phénomène El Nino dans le grand sud de Madagascar. Le PNUD a répondu favorablement à la demande du Gouvernement Malgache, et ainsi a décidé qu’à compter de 2017, ses interventions seront focalisées sur la réalisation du Plan de Relèvement et de Résilience (PRR) dans la Région Androy. A cet effet, d’ici le mois de Juillet 2017, le redéploiement de ressources matérielles et humaines du PNUD nécessaires sera effectué, parallèlement à la clôture des interventions dans les autres régions.

2. OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION

L'exécution du projet PDSPE étant arrivée à mi-parcours, une évaluation s'impose dans l'objectif général d'améliorer la performance et la mise en œuvre du projet sur la période restante, d'où l'établissement des présents termes de référence en vue de recruter un consultant local chargé de ladite évaluation.

Il s'agit d'une évaluation de projet inscrite au plan d'évaluation du bureau du PNUD Madagascar pour la période 2015-2019 visant à accroître la redevabilité et l'apprentissage. Les résultats obtenus seront utilisés par les différentes parties prenantes (PNUD, Ministère de l'Economie et Plan, les services techniques régionaux, les communes, les organismes intermédiaires, les communautés cibles etc...) à des fins de prise de décision en ce qui concerne la suite du projet. Les leçons apprises seront capitalisées également lors de la conception et la mise en œuvre de futurs projets.

D'une manière spécifique, il s'agit de :

- Evaluer les réalisations et les stratégies mises en œuvre par le projet, aussi bien sur le terrain qu'au niveau national ;
- Apprécier de manière objective la pertinence, l'efficacité, l'efficience, les impacts (ou signes précoces d'impacts) et la durabilité des résultats du Projet ;
- Analyser les atouts et les contraintes ayant jalonné la mise en œuvre du projet, et présenter les points forts et les points à améliorer ;
- Faire ressortir les bonnes pratiques à capitaliser pour renforcer les acquis, ainsi que les leçons à tirer ;
- Faire des recommandations et proposer des orientations claires, pertinentes et réalistes pour la poursuite projet.

3. PORTÉE DE L'ÉVALUATION

L'évaluation couvrira les zones d'interventions du Programme à savoir les cinq régions (Analamanga, Atsimo Andrefana, Atsimo Atsinanana, Menabe et Androy) et portera, notamment, sur les critères d'évaluation cités supra (pertinence, efficacité, efficience, impacts, durabilité), mais devra aborder également d'autres thèmes pertinents qui intéressent spécialement le PNUD que sont notamment l'approche genre et le renforcement des capacités nationales.

4. QUESTIONS RELATIVES À L'ÉVALUATION :

La présente évaluation doit concerner tous les aspects du projet et devra répondre, notamment, aux principales interrogations suivantes :

1. Dans quelle mesure les objectifs du projet et les produits attendus étaient-ils alignés aux priorités nationales, au mandat du Système des Nations Unies en général (effet UNDAF) et du PNUD en particulier (CPAP/CPD) ?
2. Dans quelle mesure l'approche utilisée était-elle appropriée pour atteindre les objectifs du projet ?
3. Les changements opérés sur le projet étaient-ils justifiés ? Appropriés ? Et pourquoi ?
4. Dans quelle mesure le projet, à ce stade, a réalisé les produits attendus de sa mise en œuvre ?
5. Dans quelles mesures lesdits produits étaient-ils adaptés aux besoins des bénéficiaires ?
6. La chaîne de résultats, les hypothèses et les risques doivent-ils être reformulés ?

7. Dans quelles mesures la pauvreté, l'environnement durable ou l'amélioration des moyens de subsistances ont-elles été prises en compte ?
8. Dans quelle mesure l'appropriation nationale se manifeste-t-elle ?
9. Dans quelles mesures la dimension genre a-t-elle été prise en compte ?
10. Dans quelles mesures la dimension communication a-t-elle été prise en compte ?
11. Dans quelles mesures la dimension des droits humains a-t-elle été prise en compte ?
12. Dans quelles mesures le projet a contribué au renforcement de capacités de la contrepartie nationale ?
13. Quels changements (ou signes précoces de changement) le projet a-t-il apporté dans la vie des bénéficiaires ?
14. Les résultats du projet ont-ils été obtenus à des coûts acceptables ?
15. Dans quelle mesure les résultats obtenus sont-ils pérennes ou peuvent-ils être pérennisés ? Quelles en sont les conditions ?
16. Quels ont été les facteurs clés de succès, les bonnes pratiques et les leçons apprises ?
17. Quelles ont été les contraintes dans la mise en œuvre du projet, et les solutions apportées ?
18. Quels ont-été les effets non attendus du projet ?
19. Quelles sont les recommandations et orientations pour l'amélioration de la performance et de la mise en œuvre du projet, ainsi que pour la formulation et la mise en œuvre de projets similaires dans l'avenir ?

5. MÉTHODOLOGIE

Le travail du consultant devra comporter, entre autres, (1) une analyse documentaire ; (2) une indication précise des données à collecter et les outils qui seront utilisés, (3) des entretiens avec toutes les parties prenantes du projet, y compris les partenaires techniques locaux et les bénéficiaires. Chaque phase sera documentée et les conclusions serviront à alimenter le rapport d'évaluation.

Cette méthodologie sera à valider par un comité de validation/pilotage avant de passer aux prochaines étapes.

Les informations qualitatives et quantitatives devront provenir d'enquêtes réalisées auprès d'échantillons représentatifs des populations cibles dont la liste doit être validée par le Comité de pilotage du projet.

Il est attendu des soumissionnaires qu'ils précisent en détail leur proposition de méthodologie, qui devra répondre aux critères de : pertinence des choix de populations retenus, d'efficacité (en termes d'atteinte des objectifs spécifiques ci-dessus mentionnés), d'économie, de respect des délais contractuels et des normes et éthiques internationales en matière d'évaluation finale de projet.

Le consultant sera supervisé directement par le responsable de l'Unité de Suivi Evaluation au niveau du Programme du PNUD.

6. RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus de la prestation sont les suivants :

- L'évaluation à mi-parcours est réalisée dans des normes de qualité satisfaisantes et conformément à l'éthique et la déontologie prônée par le PNUD ;

- Les parties prenantes au projet (PNUD, gouvernement, bénéficiaires, autres agences, société civile...) disposent d'informations et recommandations fiables, pertinentes et réalistes leur permettant de prendre des décisions éclairées pour la poursuite du projet et pour les interventions futures.

7. LIVRABLES ET CRITERES DE QUALITE DES LIVRABLES :

Livrables	Critères de qualités	Date
Rapport de démarrage	<ul style="list-style-type: none"> - Compréhension du mandat par le consultant - Méthodologie disponible : démarche et outils proposés disponibles, normes et éthiques internationales en matière d'évaluation sont prises en compte dans la méthodologie, la pertinence des outils d'enquêtes et de la grille d'analyse est établie, ainsi que la matrice évaluative 	Fin de semaine 1
Rapport Intermédiaire conforme aux objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> - Données primaires fiables : données et informations recueillies sont conformes à la réalité sur terrain, leur véracité est vérifiée et démontrée - Les force et faiblesses de l'approche sont analysées et démontrées, - Les atouts et contraintes de la stratégie de mise en œuvre sont bien définis et ressortis, - Les bonnes pratiques à capitaliser et les leçons à tirer sont identifiées, - Les recommandations pratiques et réalisables sont disponibles 	Fin de semaine 3
Rapport Final conforme aux objectifs spécifiques et validé par le comité d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Intègre une synthèse des résultats de l'évaluation à mi-parcours - L'approche participative et l'implication des cibles dans la finalisation et la validation du rapport sont optimisées ; - La méthodologie et les résultats de l'étude sont conformes aux objectifs spécifiques 	Fin de semaine 4

8. COMPÉTENCES ET QUALIFICATIONS REQUISES

Valeurs intrinsèques :

- Démontrer son intégrité en se conformant aux valeurs et aux normes morales de l'ONU ;
- Favoriser la vision, la mission, et les buts stratégiques du PNUD ;
- Démontrer sa capacité d'exercer dans un environnement ne tenant pas compte de la différence culturelle, de genre, de religion, de race, de nationalité et de sensibilité ;
- Démontrer la rigueur dans le travail, une grande disponibilité, une aptitude au travail en équipe et un esprit d'initiative développé.

Compétences fonctionnelles :

Gestion de la connaissance

- Aptitude à continuer à renforcer ses capacités et à assurer son développement personnel dans un ou plusieurs domaines de pratiques.

Aptitudes opérationnelles :

- Bonne connaissance des réalités institutionnelles, sociales et culturelles des zones d'interventions ;
- Une bonne expérience de l'utilisation de l'approche participative ;
- Aisance de communication écrite et orale ;

Aptitude à établir de bonnes relations avec les partenaires et la population cible et à produire des réponses rapides et adéquates.

Qualifications :

- Qualifications nécessaires (y compris connaissances spécialisées)
 - Master en Economie de Développement, Science Politique, Sciences Sociales ou équivalent ; ou domaines équivalents,
 - Aptitude et expérience de travail en équipe et dans un environnement multiculturel,
 - Excellentes capacités relationnelles avec divers interlocuteurs et publics,
 - Excellentes capacités rédactionnelles,
 - Maîtrise des techniques de recherche et d'enquête,
 - Excellentes capacités d'analyse, de négociation, d'initiative, de communication,
 - Maîtrise parfaite de logiciels bureautiques et d'analyse de données primaires
- Expériences professionnelles requises
 - Au moins cinq (05) évaluations de projet/programme au sein d'un organisme de développement international et/ou national, à titre personnel ou au sein d'un organisme ou bureau d'étude ;
 - Expérience avec le PNUD ou Familiarité avec le Système des Nations Unies serait un atout;
 - Maîtrise de la langue Française (orale et écrite) ;

9. ÉTHIQUE D'ÉVALUATION

L' évaluateur :

1. Doit présenter des informations complètes et équitables dans leur évaluation des forces et des faiblesses afin que les décisions ou les mesures prises soient bien fondées.
2. Doit divulguer l'ensemble des conclusions d'évaluation, ainsi que les informations sur leurs limites et les mettre à disposition de tous ceux concernés par l'évaluation et qui sont légalement habilités à recevoir les résultats.
3. Doit protéger l'anonymat et la confidentialité à laquelle ont droit les personnes qui leur communiquent des informations. Les évaluateurs doivent accorder un délai suffisant, réduire au maximum les pertes de temps et respecter le droit des personnes à la vie privée. Les évaluateurs doivent respecter le droit des personnes à fournir des renseignements en toute confidentialité et s'assurer que les informations dites sensibles ne permettent pas de remonter jusqu'à leur source. Les évaluateurs n'ont pas à évaluer les individus et doivent maintenir un équilibre entre l'évaluation des fonctions de gestion et ce principe général.

4. Découvre parfois des éléments de preuve faisant état d'actes répréhensibles pendant qu'ils mènent des évaluations. Ces cas doivent être signalés de manière confidentielle au responsable au niveau du PNUD, chargées d'enquêter sur la question. Ils doivent consulter le responsable au niveau du PNUD lorsqu'il y a le moindre doute à savoir s'il y a lieu de signaler des questions, et comment le faire.

5. Doit être attentifs aux croyances, aux us et coutumes et faire preuve d'intégrité et d'honnêteté dans leurs relations avec toutes les parties prenantes. Conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme, les évaluateurs doivent être attentifs aux problèmes de discrimination ainsi que de disparité entre les sexes, et s'en préoccuper. Les évaluateurs doivent éviter tout ce qui pourrait offenser la dignité ou le respect de soi-même des personnes avec lesquelles ils entrent en contact durant une évaluation. Sachant qu'une évaluation peut avoir des répercussions négatives sur les intérêts de certaines parties prenantes, les évaluateurs doivent réaliser l'évaluation et en faire connaître l'objet et les résultats d'une façon qui respecte absolument la dignité et le sentiment de respect de soi-même des parties prenantes.

6. Sont responsables de leur performance et de ce qui en découle. Les évaluateurs doivent savoir présenter par écrit ou oralement, de manière claire, précise et honnête, l'évaluation, les limites de celle-ci, les constatations et les recommandations.

7. Doit respecter des procédures comptables reconnues et faire preuve de prudence dans l'utilisation des ressources de l'évaluation.

10. MODALITÉS D'EXÉCUTION

La responsabilité principale de la gestion de cette évaluation revient au bureau de pays du PNUD à Madagascar. La gestion financière de la prestation sera gérée par le bureau pays du PNUD selon les jalons de paiements conclus avec le consultant. L'équipe de projet sera chargée d'assurer la liaison avec le consultant afin d'organiser des entretiens avec les parties prenantes et des visites sur le terrain, ainsi que la coordination avec le gouvernement.

11. COÛT

Important :

- Seul ce format de tableau sera autorisé. Cette offre sera prise en considération comme indicative et fera l'objet de négociations ;
- Les consultants proposeront leurs offres tenant compte de tous les déplacements sur terrain et des délais d'élaboration et de soumission des rapports ;
- Les montants seront exprimés en ARIARY ;
- Le PNUD ne fournira aucun appui logistique dans l'exécution de cette mission, le consultant est appelé à prendre en considération tous les frais nécessaires pour la mener à bien et à les soumettre au PNUD dans le cadre de cette offre financière ;
- La mission durera 4 semaines ;
- Les frais de mission du consultant, ainsi que les frais de formation des enquêteurs seront payés de manière anticipative aux consultants ;

- Les honoraires du consultant seront remis au terme de la consultance sur base d'une facture certifiée et de la validation du rapport par le projet ;
- Le soumissionnaire proposera une offre forfaitaire pour les 4 semaines de la mission et soumettra son offre selon le tableau suivant dans les limites du budget disponible :

Poste budgétaire	Prix unitaire	Quantité	Total	Commentaire
Honoraires du Consultant		Forfait tout inclus pour les 30 jours ouvrables		

- Comprenant tous les frais logistiques connexes nécessaires à l'exécution de la mission, y compris le frais de missions sur le terrain (transport, hébergement, frais de subsistance, duplication documents, photocopie, fournitures diverses)

12. DOCUMENTS A FOURNIR DANS LE DOSSIER DE CANDIDATURE

Les consultants intéressés doivent présenter un dossier de candidature comprenant les éléments suivants :

Une proposition technique

- Note explicative sur la compréhension des TdR et les raisons de la candidature
- Brève présentation de l'approche méthodologique et de l'organisation de la mission envisagée
- CV incluant l'expérience acquise dans des projets similaires et au moins 3 références
- Formulaire P11 dûment rempli et signé

Une proposition financière :

La proposition financière doit être soumise sur la base de l'approche forfaitaire (lump sum), et libellée en USD ou toute autre devise convertible au taux UN.

Afin de faciliter la comparaison des offres financières par le service demandeur, il est recommandé aux candidats de fournir une ventilation de ce montant forfaitaire. Les consultants doivent indiquer/détailler dans leurs propositions financières les coûts des billets d'avions ou transport routier aller-retour, les honoraires et les frais de séjour, en tenant compte du nombre de jours de travail prévus.

Le réalisme des coûts indiqués pour le voyage pourra être vérifié par le PNUD, soit en exigeant la présentation de justificatifs d'achat du titre de voyage, soit en effectuant une comparaison indépendante avec les prix du marché aux dates et pour les trajets concernés. Le PNUD n'accepte pas les coûts de voyage qui excèdent ceux du billet en classe économique. Si un consultant désire voyager en classe supérieure, il devra le faire sur ses ressources propres.

Toute dépense non prévue par les TDR ou explicitement inscrite à l'offre financière telle qu'acceptée par le PNUD, quelle qu'en soit la nature, doit être convenue entre le Bureau du PNUD et le consultant individuel à l'avance, sous peine de ne pas être remboursée.

Par ailleurs, les candidats voudront bien noter que les paiements ne pourront être effectués que sur la base des produits livrés, c'est-à-dire sur présentation du résultat des services spécifiés dans les TDR et après validation de ces livrables par le responsable désigné par le PNUD. Pour la présente mission, les paiements seront effectués comme suit : 40% de la somme forfaitaire du contrat à la validation de la méthodologie ; 60% de la somme forfaitaire du contrat à la validation du rapport final.

Les candidats pourront être invités ou contactés par téléphone à la fin du processus d'évaluation technique. Aucune note ne sera donnée à cet entretien, mais il sera utilisé pour valider les points donnés au cours de l'évaluation technique et permettra de mesurer/évaluer la bonne connaissance du candidat de l'objet des TDR.

En cas d'insatisfaction justifiée, le PNUD se réserve le droit de ne pas considérer le candidat.

Les consultants seront évalués sur base de la méthodologie suivante :

Analyse cumulative : Le contrat sera accordé au consultant dont l'offre aura été évaluée et confirmée comme :

a) En adéquation avec les Termes de Référence de la mission/correspondant aux compétences requises.

b) Ayant obtenu le plus haut score à l'évaluation combinée de l'offre technique et financière.

* Evaluation Technique : 70 %

* Evaluation financière : 30 %

Seuls les candidats obtenant un minimum de 70 points seront considérés pour l'évaluation financière.

Critères d'évaluation	Max. Point
Master en Economie du Développement, Science Politique, Sciences Sociales ou équivalent	/10
Expérience de travail dans le domaine de la lutte contre la pauvreté et le développement	/10
Maitrise des techniques d'analyse et d'enquête	/10
Expérience avec le PNUD ou une agence des Nations-Unies	/5
Langue de travail français	/5
Minimum cinq (05) missions d'évaluation de projets et programmes d'envergure nationale	/ 30
Compréhension des TDR	/ 10

Présentation de l'approche méthodologique et de l'organisation de la mission envisagée	/20
	/100

Préparés par :

Vérifiés par :

Bakoly Rafanoharana, Coordonnateur a.i PDSPE

Approuvés par:

Benjanahary RANDAHY, DNP